

# CIRCUIT DU MASSIF FORESTIER

Départ : église de **SAINTE-MARGUERITE-DE-L'AUTEL (LE LESME)**

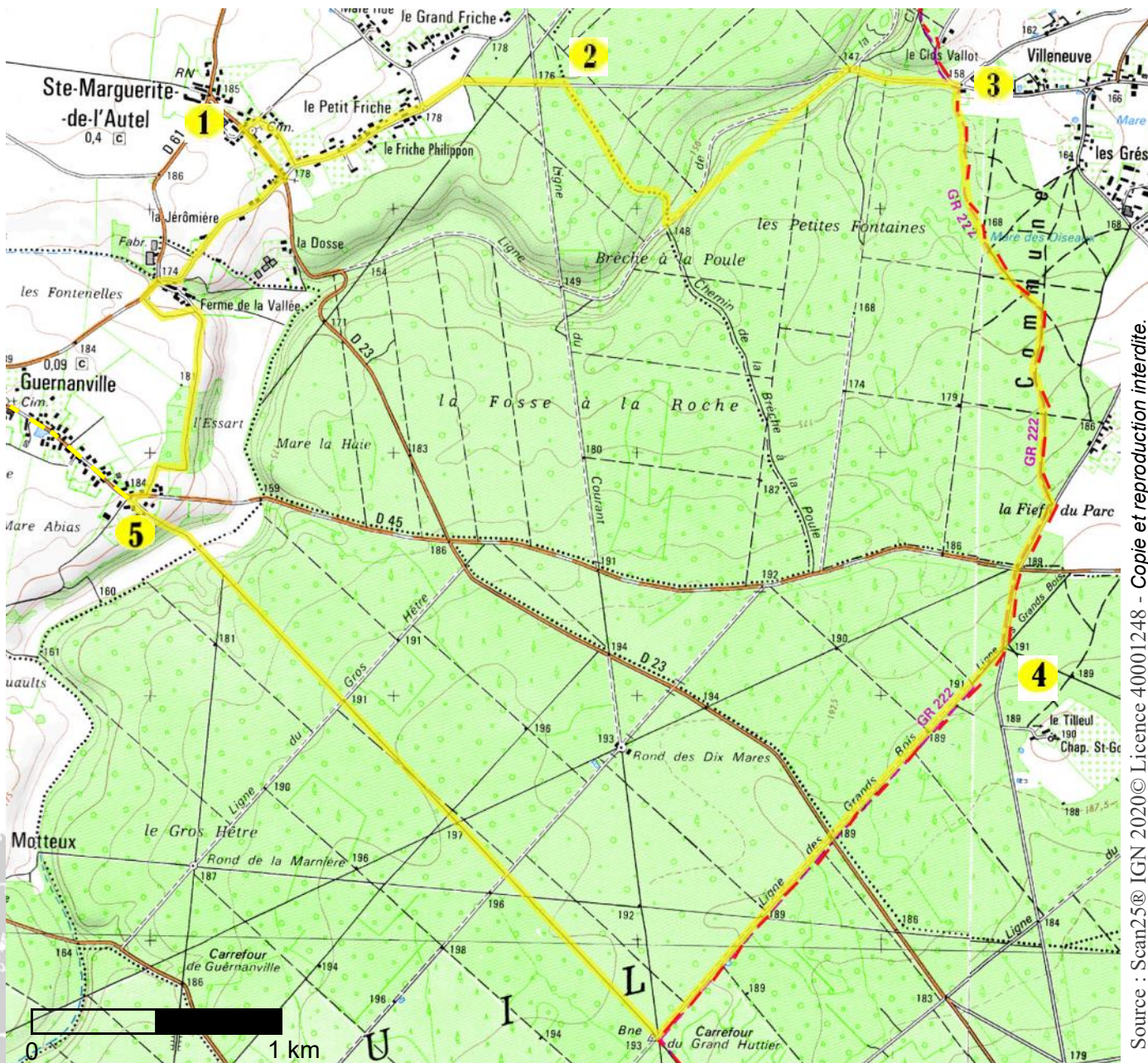
Longueur : 14 km (3h30 à pied)

Balisage : **bleu**

Dénivelé : 122 m - 73 % de chemins non goudronnés

	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Balisage utilisé en France pour les GR, GRP et PR



## La forêt de Breteuil et la forêt de Conches

Sur une superficie de 18 160 ha, cette forêt (chênaie-charmaie) représente l'un des plus grands ensembles forestiers de Normandie. Elle accueille en de nombreux endroits, des groupements végétaux et des peuplements d'animaux assez remarquables.

D'autre part, cette forêt joue un rôle fonctionnel fondamental : c'est un élément de diversité régionale et une zone de refuge pour la faune et la flore. Elle a un rôle de régulation des facteurs climatiques et de protection contre l'érosion.



Source : Scan25® IGN 2020© Licence 40001248 - Copie et reproduction interdite.

Document réalisé par Normandie Sud Tourisme en partenariat avec la FDRP.

Retrouvez d'autres itinéraires en Normandie Sud Eure :

[www.normandie-sud-tourisme.fr](http://www.normandie-sud-tourisme.fr)

Rubrique *Selon mes envies*

① Sur le parking, face à l'église, prendre vers la gauche, puis tout de suite à droite, après l'enclos du cimetière, et encore à droite pour contourner le cimetière. Prendre la rue des sept mares vers la gauche. Laisser la rue de la maison rouge sur la gauche et continuer tout droit jusqu'à la fourche. Là, partir à droite en direction de Beaubray.

② Emprunter le 4ème chemin sur la droite, c'est le chemin de la brèche à la poule. Il descend dans la forêt jusqu'à un large chemin empierré. Prendre vers la gauche. **Attention, vous êtes en propriété privée.** Arrivé à la route, la suivre vers la droite, en légère montée, jusqu'à l'entrée de Beaubray.

③ Aussitôt après la pancarte d'entrée de Beaubray, prendre à droite le chemin en forêt. Il suit le GR 222 qui va de Verneuil d'Avre et d'Iton à Poses. A l'intersection avec l'allée Collet, obliquer sur la droite pour atteindre la route. Là, tourner à droite. Couper la route RD 45 allant de Damville à la Vieille Lyre.

④ 500 mètres après le carrefour, s'engager dans l'allée forestière sur la droite. Elle traverse la RD 23, et arrive au carrefour du Grand Huttier dans la forêt. Prendre le deuxième chemin sur la droite (à angle droit). Continuer tout droit sur environ 3 kilomètres pour arriver à Guernanville.

⑤ Au calvaire, Il est possible de rejoindre l'église de Guernanville en partant vers la gauche. Pour poursuivre le circuit du Massif forestier, tourner complètement vers la droite et, tout de suite à gauche, sur le chemin que traverse bois et plaines. A la route, prendre vers la droite, et au carrefour, obliquer à droite sur la rue de la Jérômière pour arriver à Sainte Marguerite de l'Autel. Revenir à l'église en empruntant la D23 vers la gauche.

### L'église de Sainte Marguerite de l'Autel

L'édifice actuel date du XVIème siècle. Elle fut dédiée en 1556, mais les travaux commencèrent en 1531, ainsi qu'en fait foi une inscription figurant sur une poutre de soutènement qui est à droite au début de la nef.

Le style de construction de l'église est classique pour la région : nef en blocage de pierre, chœur et travée orientale de la nef en échiquier de pierre blanche et de silex noir, appareil traditionnel en pays d'Ouche à la Renaissance. Elle ne possède pas de transept. Son chœur est plus étroit que la nef. Au fronton, on aperçoit les restes d'un cadran solaire. Le clocher, en charpente de bois, s'élève au dessus de la façade occidentale. L'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1954.



### Fresques géantes républicaine

Artiste du village, Angélique Barré a peint plusieurs fresques sur les murs des monuments de Sainte-Marguerite de l'Autel et de Guernanville (nouvelle commune du Lesme). La devise « Liberté, égalité, fraternité » est représentée par des œuvres célèbres d'Eugène Delacroix, Claude Monet et Maurice de Vlaminck sur des monuments communaux depuis l'église jusqu'à l'épicerie de Sainte-Marguerite. D'autres œuvres sont peintes sur les murs de Guernanville.



GR® et GR® de Pays sont des marques déposées par la FFRandonnée, elles désignent les itinéraires identifiés sous le nom de « GR », balisés de marques blanc-rouge, et « GR de Pays », balisés de marques jaune-rouge. Ces itinéraires sont des créations de la FFRandonnée. Leurs reproductions non autorisées constituent une contrefaçon passible de poursuites.

Retrouvez l'ensemble des GR sur le site [mongr.fr](http://mongr.fr)